GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Nettoyage par rabattage ou à plat
Nettoyage par dégagement
Plantation en régénération
Plantation de boutures
Ensemencement
Fertilisation naturelle
Récolte dans les lisières boisées (abords des rives)

N.B. Ces interventions n'injurient aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— à sapin et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à thuya (cèdre)
— à pruche
— à mélèze
— (plantation)
Pessière
— — (l'épinette noire et/ou l'épin rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à épinette noire et/ou pin rouge
— — à pin blanc
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— de sapin et/ou épin blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze brévicol)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec pruche
— — — — avec épinettes noire ou rouge
Bouleau à bouleau blancs avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bouleau à bouleau jaune avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Peuplier avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
Cédrière rouge résineux
Cédrière résineuse
— — à pin blanc
— — à pin rouge
Mélanges à feuillus intolérants
— — sur station boisée

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — à bouleau jaune
— — (plantation)
Bouleau à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Cédrière rouge
Cédrière
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de peuplier faux-tremble
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autres

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisses légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (sols)	0-20 ans	70-30 (sols)	30-50 (sols)
30	21-40	80-30	50-80
50	41-60	80-50	80-50
70	61-80	90-50	80-80
90	81-100	100-50	80-100
100	101 et plus	100-80	100-80

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: moyenne des tiges entre 0 et 50 cm
Mûre inéquienne: moyenne des tiges entre 51 et 100 cm
Vieilleuse inéquienne: moyenne des tiges entre 101 et 150 cm
Pruche à dominance de taux: moyenne des tiges entre 151 et 200 cm
Pruche peuplement: moyenne des tiges est plus de 200 cm

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ecoon
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 70 %	F
Abrupte	71 % et plus	A

Superficie entourée de pentes > 51% : ↑
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tordis publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-3m)	2 (3m-6m)	3 (6m-9m)	4 (9m-12m)	5 (12m-15m)	6 (15m+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1 C3 c2 50+ E3 — S: défoliation; E: classe de perte; C: classe d'âge; c: classe de densité; 50+: classe de hauteur; E: classe de densité; 3: sous groupe d'essences; 3: groupement d'essences

S6 C6 d4 H8 D1 — S: classe de perte; C: classe d'âge; d: classe de densité; H: classe de hauteur; D: classe de densité; 1: type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. RALAIS, MCNEIL, LUSSIER ET ASS.
SIGNATURE: Claude Blais

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 25*
Unité d'aménagement: -2
Unité de sondage: 3*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement: 000 01 04*
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 3202*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 90900*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4316*
Région écologique: 12b
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 240 DOMAINE DU ROY

*: Signifie que la Composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. for.: 9204-9546-5033-6058-6549
À jour: avril 1994

Photographie aérienne: 1983-85
Carte forestière: Année de publication: 1984-86
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/1/84, 1/9/85
Déclinaison magnétique: 17° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-6-7 S.E.	32-6-8 S.O.	32-H-5 S.E.	32-H-5 S.O.
32-6-2 N.E.	32-6-2 N.O.	32-H-4 N.E.	32-H-4 N.O.
32-6-2 S.E.	32-6-1 S.O.	32-H-4 S.E.	32-H-4 S.O.
32-6-15 N.E.	32-6-16 N.O.	32-H-13 N.E.	32-H-13 N.O.

32 G/1 s.o.

UG 25